

ALAIN BOCQUET
DÉPUTÉ-MAIRE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

unapeda@wanadoo.fr

AB/CV/5330

Le 2 septembre 2015

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de l'étude DARES se rapportant aux actifs allocataires de l'AAH en rupture d'emploi et je vous en remercie.

Dans le prolongement, je vous prie de trouver, sous ce pli, copie de la question écrite déposée auprès de Madame Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées.

Je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse qui me sera apportée.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Alain BOCQUET



Impression de la question 2015-36-00235

Type de questions QE

Ministère Interrogé :

Question n° 2015-36-00235 : du :

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur une étude publiée en mai dernier par la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) à propos de la situation professionnelle des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Ces personnes sont beaucoup moins souvent en emploi que l'ensemble de la population, 25 % des actifs allocataires de l'AAH sont au chômage soit un taux plus de deux fois supérieur à celui de la population active totale correspondante. Outre qu'ils sont limités dans leurs recherches par leurs problèmes de santé, nombreux sont ceux qui déclarent que l'absence de moyen de locomotion et le coût des transports en commun, les handicapent fortement dans leurs recherches. Des aides spécifiques pourraient être octroyées en matière de transport à l'exemple du tarif social de l'énergie accordées en fonction des ressources. Il lui demande les mesures que le gouvernement envisage de prendre dans ce domaine.

Fermer